

Enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) 2017

Code projet : PSCE17

Equipe (en 2022) : Marc Perronnin, Roseline Vincent

Collaboration extérieure : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la Santé

Période de réalisation : 2015-2023

Contexte et objectifs

La protection sociale complémentaire d'entreprise joue un rôle prépondérant dans la couverture des risques liés à la maladie, à l'incapacité ou au décès, chez les salariés. Financée pour partie par l'employeur et subventionnée par les pouvoirs publics, elle est susceptible de jouer un rôle important dans l'équité du système de protection sociale en santé mais également sur l'efficacité de la demande de soins et de l'offre de travail.

L'enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) interroge directement les établissements sur leurs contrats d'assurance et de prévoyance complémentaire d'entreprise, permettant ainsi de recueillir des caractéristiques qui sont *a priori* peu ou pas connues des salariés, en particulier le niveau des prestations offertes par le système de protection sociale complémentaire, le coût des contrats, le partage de ce coût entre employeurs et salariés et leur mode de négociation. Réalisée une première fois en 2003 auprès des seuls établissements, elle a été renouvelée en 2009 et enrichie à cette occasion d'un volet Salariés qui permet de relier les informations sur les contrats d'entreprise avec les caractéristiques individuelles des salariés en termes de situation sociodémographique, d'état de santé, de conditions de travail et de protection sociale hors du lieu de travail.

La généralisation de la couverture d'entreprise à l'ensemble des salariés du secteur privé par l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 va accroître son poids, modifiant les équilibres sur le marché de l'assurance et du travail. Dans ce contexte, disposer d'informations permettant d'évaluer ce type de couverture en termes d'équité et d'efficacité représente un enjeu crucial, ce qui motive une nouvelle édition de l'enquête PSCE. L'enquête PSCE 2017 a pour objectif premier d'évaluer les effets de l'ANI de 2013 sur l'offre de couverture, la demande de soins, le comportement des individus en termes d'offre de travail. L'offre de couverture dans les entreprises qui n'en proposaient pas auparavant et l'évolution à laquelle font face les salariés de ces établissements en termes de niveaux de garanties et de primes seront particulièrement étudiés. En interrogeant les salariés qui ont changé d'entreprise et ceux qui ont cessé temporairement ou définitivement leur activité, cette enquête permet également d'évaluer le renforcement des dispositifs de portabilité des contrats. Enfin, elle fournit des informations sur des éléments de prévoyance complémentaire, en particulier les arrêts maladie.

Caractéristiques de l'enquête

Pour cette nouvelle édition de l'enquête PSCE, menée en partenariat avec la Drees, l'Irdes est responsable du terrain, des apurements et des appariements et participe à l'ensemble des étapes en amont et en aval.

Le champ de l'enquête intègre l'ensemble des établissements employeurs de droit privé, y compris ceux de l'agriculture et des Départements d'outre-mer (Dom) qui n'étaient pas pris en compte lors des précédentes enquêtes, et leurs salariés. Les deux volets de l'enquête sont couplés : les salariés interrogés sont tirés parmi les établissements échantillonnés. Au total, 10 000 établissements et 18 000 salariés ont été échantillonnés.

L'enquête avait obtenu lors du passage au Label le caractère obligatoire. La passation du volet Etablissement de l'enquête a été effectuée par téléphone et internet pour les établissements et par internet et papier pour les salariés. Un questionnaire court est passé aux salariés travaillant dans les établissements n'ayant pas répondu à l'enquête. La réalisation du terrain, sous-traitée à la société Kantar-Sofres, s'est déroulée de la mi-février à début juillet 2017. Au total, 6 122 établissements et 7 533 salariés - dont 1 300 parmi les établissements non-répondants - ont répondu à l'enquête.

Apurements - appariements

L'apurement de l'enquête, son redressement et le codage des garanties de la formule de base (partie collective du contrat) se sont étalés de la fin de l'année 2017 à la mi 2019. Le codage des niveaux d'indemnisation des délais de carence qui, comme les garanties de complémentaire santé, sont saisis sous la forme d'une information textuelle, a été finalisé en 2022.

Dès 2018, les volets Etablissements et Salariés avaient été appariés avec les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2015. En 2020, cet appariement a été complété par les données DADS 2016 et 2017 ainsi que par une version actualisée des DADS 2015. En 2020, un dictionnaire des variables a été construit de sorte que les données (hors celles issues du Système national des données de santé-SNDS) sont diffusables auprès des chercheurs, sous réserve que ceux-ci aient les autorisations adéquates.

Au printemps 2021, l'Irdes a reçu de la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam) les données SNDS des consommations médicales exécutées entre le 01/01/2014 et le 31/12/2017 de l'ensemble des salariés présents au 31/12/2015 dans les établissements échantillonnés, soit environ 570 000 individus. L'appariement de ces données avec celles de l'enquête permettront de travailler sur des thématiques telles que la tarification des contrats d'entreprise, l'effet de la complémentaire santé sur le recours aux soins. Le travail de construction des indicateurs sur le modèle de ceux de l'appariement ESPS-SNDS a commencé après vérification de la qualité des données reçues. A l'automne 2022, la construction des tables de bénéficiaires et de consommations de soins ambulatoires, est terminée et celle concernant les séjours hospitaliers en Médecine chirurgie obstétrique (MCO) est en voie de finalisation. Restent à traiter les données d'indemnités journalières. Un travail de valorisation des séjours en Soins de suite et de réadaptation - Hospitalisation à domicile et psychiatrie (SSR-HAD et Psy) pourra également être mené.

Valorisation / diffusion

Les premiers résultats de l'enquête ont fait l'objet d'une publication communes Irdes-Drees sous la forme d'un *Question d'économie de la santé-Etudes et résultats* (Lapinte, Perronnin, 2018). Un rapport Irdes sur la méthodologie, le déroulement et les résultats descriptifs de l'enquête est paru en novembre 2019. Un *Question d'économie de la santé* sur les déterminants de l'offre de complémentaire santé par les entreprises est paru en novembre 2020. L'enquête a été exploitée, du côté de la Drees, dans le cadre de la rédaction de fiches du panorama sur la couverture complémentaire santé de la Drees.

Des travaux de recherche Irdes ont exploité l'enquête PSCE 2017 exclusivement (Perronnin, 2021) ou en combinaison avec d'autres sources de données (Pierre, 2022).

Les données et résultats de l'enquêtes ont servi à alimenter un rapport du haut comité pour l'avenir de l'Assurance maladie (Hcaam) consacré à la complémentaire santé et à la prévoyance ainsi qu'un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale de l'administration (IGA) consacré à la protection sociale des fonctionnaires.

En 2021, des fichiers de production et de recherche de l'enquête non-appariée au SNDS ont été transmis aux Archives de données issues de la statistique publique (Adisp) pour faciliter la mise à disposition des données à la communauté des chercheurs.

Calendrier de réalisation

2015 : définition du protocole d'enquête (tirage et terrain), rencontres avec les experts du domaine de l'assurance, de l'Insee en méthodologie d'enquête et les partenaires sociaux.

2016 : poursuite du travail sur les questionnaires, en s'appuyant sur les échanges avec les chercheurs et les fédérations, et préparation de la phase test de l'enquête qui a eu lieu entre mars et mai 2016. Passage au comité du Label début juillet 2016. Echantillonnage des établissements fin 2016.

2017 : échantillonnage des salariés, terrain, apurement et redressement de l'enquête.

2018 : *Questions d'économie de la santé* sur la méthodologie et les résultats d'enquêtes, rédaction de fiches utilisant l'enquête dans le cadre du *Panorama sur la couverture complémentaire santé* de la Drees ; passage au Comité éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé (Cerees) et à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

2020 : publication du rapport d'enquête et premières mises à disposition des données. Publication d'un *Questions d'économie de la santé* sur l'offre de complémentaire santé par les entreprises.

2021-2023 : appariement avec les données du SNDS.

Valorisation

Publication Irdes

- Lapinte A. (Drees), Perronnin M. (2018). « [96 % des salariés ont accès à une assurance complémentaire santé d'entreprise en 2017](#) ». *Questions d'économie de la santé* n° 236, juillet-août.
- Perronnin M. (2019). « L'enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) 2017 ». Rapport Irdes n° 572, novembre.
- Sous la direction de Barlet M., Gaini M., Legal R., Gonzalez L. (dir) Lapinte A., Pollak C. (coord) (Drees). « La complémentaire santé : Acteurs, bénéficiaires, garanties ». *Panoramas de la Drees, édition 2019*. Avril 2019.
- Perronnin, M., Raynaud D. (2020). « La couverture complémentaire d'entreprise : des modalités de mise en œuvre variables selon les entreprises ». *Questions d'économie de la santé*, n° 251, novembre.
- Perronnin, M., (2021). « La participation de l'employeur à la complémentaire santé d'entreprise est-elle régressive ? ». *Communication au 43^{es} Journées des économistes de la santé français (JESF)*, décembre 2021.

Pierre, A. (2022). « Marché de la complémentaire santé, inégalités et préférences en matière de couverture : les effets observables de la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise ». Irdes, *Document de travail*, à paraître en 2022.

- *La place de la complémentaire santé et prévoyance en France*, Hcaam, janvier 2021.
- D. Chaumel, L. Gratioux et F. Le Morvan (Igas) – V. Lidsky et I. Schapira (IGF) – C. Desforges (IGA). « Protection sociale complémentaire des agents publics (fonction publique d'État et territoriale) ». Rapport IGAS – IGF – IGA, juin 2019.